

## Artisanat et métiers de service.....L'essentiel de la consultation sectorielle du CPRDFP

- L'artisanat, une réalité économique complexe et composée d'une **mosaïque de plus de 400 métiers** (répartis dans quatre grandes activités, le bâtiment, les services, la fabrication et l'alimentation), des métiers plus représentés dans la région que dans le reste de la France (chauffagistes, couvreurs, plâtriers extérieurs, toiletteurs animaliers, fleuristes, coiffeurs hors salon, poissonniers et bouchers), **une densité de l'emploi artisanal plus faible qu'au niveau national** mais une **création d'entreprises qui s'amplifie d'année en année** (hausse la plus prononcée dans le bâtiment).
- **Un secteur à fort potentiel de développement de l'emploi**, à la fois par la création de nouvelles entreprises, par l'enjeu de la reprise d'activité, et par les emplois offerts, avec aussi des métiers en tension (certains artisans ne trouvent pas les salariés qualifiés), au sein duquel les possibilités de changer de statut sont possibles (de salariés à chef d'entreprise).
- Les sections **BTS, une réponse aux besoins des qualifications, aux enjeux des nouveaux métiers, et de la compétitivité.**
- **L'orientation des jeunes, un des problèmes majeurs**, renvoyant à l'image des métiers manuels, à celle de l'apprentissage (trop assimilée à de faibles niveaux de qualification) alors que les besoins d'aujourd'hui sont ceux d'une montée en qualification (à la fois sur le plan technique et en terme de gestion d'entreprise), à la méconnaissance des bons parcours par l'apprentissage et l'alternance.
- **L'apprentissage, principale voie de formation des futurs artisans et de leurs salariés** avec des **taux d'occupation des formations par l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat supérieurs à la moyenne régionale** (66,50 % contre 57,85 %) et **des taux de ruptures supérieurs à la moyenne régionale**. L'apprentissage dans le supérieur s'est aussi développé (FORMASUP) dans le secteur.
- **Un développement de l'apprentissage qui ne peut se décréter** car il résulte de tout un système d'acteurs, de la capacité et la mobilisation des entreprises, de la qualité et la capacité d'accueil des CFA, de la modernisation des appareils de formation, de l'orientation, de la qualification et la formation des maîtres d'apprentissage.

### Des Points de vigilance

- 1- Favoriser l'attractivité sur ces métiers
- 2- Améliorer les taux d'occupation des places offertes en apprentissage
- 3- Limiter les taux de rupture en apprentissage

### Insertion

*Part en emploi ou contrat aidé des apprentis*

*Alimentation : 47,4%*

*Coiffure, esthétique et services divers : 49,7%*

*Source : enquête IPA réalisée en février 2011 auprès des apprentis sortis en juin 2010)*